

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Mairie de Saint-Benoît

21 bis rue Georges Pompidou

B.P. 61

97470 Saint-Benoît

Téléphone : 02.62.50.88.00

Adresse internet : <http://saint-benoit.re>

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Fourniture de motifs lumineux pour l'illumination de la Ville de Saint-Benoit - Fourniture, pose et dépose de motifs lumineux pour l'illumination de divers quartiers de la Ville dans le cadre des fêtes de fin d'année (décembre 2023)

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :non

Forme du marché : Marché(s) à tranches optionnelles

Type de marché de fournitures :Achat

Lieu principal de livraison :

Territoire de la Commune de Saint-Benoit

Code NUTS : FRY4

CPV global à la consultation

CPV principal : 45316000-5

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Les prestations font l'objet de 8 tranches :

Illuminations des différents points de la Ville (tranche ferme)

Eglise de Sainte-Anne - Pont de la Rivière des Marsouins - Eglise de Saint-Benoit - Façade Hôtel de Ville de Saint-Benoit - Esplanade front de Mer - Rond point Rivière des Roches

Illumination Saint-Anne - rue Jonas Bègue - Chemin Morange (tranche optionnelle)

Illumination Sainte-Anne - Gendarmerie - Rond Point (tranche optionnelle)

Illumination Saint-Benoit - Rue Jean Jaurès (tranche optionnelle)

Illumination Saint-Benoit - Intersection Avenue Jean Jaurès/rue Pierre Benoit Dumas/Rue Amiral Bouvet (tranche optionnelle)

Illumination Saint-Benoit - Rond Point des Plaines (tranche optionnelle)

Illumination Saint-Benoit - Jardin Eglise du Centre Ville (tranche optionnelle)

Illumination de Saint-Benoit - Esplanade Front de Mer (tranche optionnelle)

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée prévisionnelle de 5 mois.

La **tranche Illuminations des différents points de la Ville** comprend le délai d'approvisionnement des fournitures prévues pour cette tranche. Elle commence dès la notification du marché. Son délai d'exécution est au plus tard avant le 15 décembre 2023.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %

Cette retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou éventuellement une caution personnelle et solidaire.

Concernant la tranche Illuminations des différents points de la Ville :L'avance obligatoire est applicable. A minima, son montant est égal à 5 % du montant de la tranche.

Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Concernant la tranche Illumination Saint-Anne - rue Jonas Bègue - Chemin Morange :Il n'est pas prévu d'avance.

Concernant la tranche Illumination Sainte-Anne - Gendarmerie - Rond Point :Il n'est pas prévu d'avance.

Concernant la tranche Illumination Saint-Benoit - Rue Jean Jaurès :Il n'est pas prévu d'avance.

Concernant la tranche Illumination Saint-Benoit - Intersection Avenue Jean Jaurès/rue Pierre Benoit Dumas/Rue Amiral Bouvet :Il n'est pas prévu d'avance.

Concernant la tranche Illumination Saint-Benoit - Rond Point des Plaines :Il n'est pas prévu d'avance.

Concernant la tranche Illumination Saint-Benoit - Jardin Eglise du Centre Ville :Il n'est pas prévu d'avance.

Concernant la tranche Illumination de Saint-Benoit - Esplanade Front de Mer :Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen).

L'acheteur met à disposition des candidats un DUME "Acheteur", c'est à dire que la première partie concernant les informations relatives à la procédure ont été préremplies par l'acheteur ainsi que la partie IV concernant les critères de sélection applicables à la passation du marché.

Les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par le candidat, pour autant que le service DUME électronique cité ci-dessous soit utilisé par l'opérateur économique pour générer et remplir le DUME. Dans le cas contraire, ces informations doivent être introduites par le candidat.

Le DUME Acheteur est disponible sur le profil d'acheteur de la consultation.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

Procédure : MAPA ouvert

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : MP202319

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/07/2023

Date limite de réception des offres : 31/07/2023 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Mandat administratif: virement bancaire.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Informations sur les options : Décorations lumineuses dans les arbres, sur les candélabres et monuments divers des sites cités dans le CDPGF

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion

27 rue Félix Guyon

97404 Saint-Denis

Téléphone : 0262 92 43 60

Courriel : greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr

Télécopie : 0262 92 43 62

Site internet : <http://saint-denis.tribunal-administratif.fr>

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse de retrait des dossiers :

<http://www.achatpublic.com>